

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 10 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

**Excusés :** M. Sébastien LEMONNIER

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** M. Vivek SINGH

**Date de convocation :** 3 septembre 2020

**Date d'affichage :** 15 septembre 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 28

Pouvoirs : 0

Votants : 28

**Délib. n°2020-064 : RH - prime exceptionnelle COVID-19**

Dans le cadre de la crise sanitaire, le décret n°2020-570 du 14/05/2020 institue la possibilité pour l'Etat, les collectivités locales et les hôpitaux d'attribuer une prime à leurs agents suivant les conditions suivantes :

- Montant défini librement par la collectivité dans la limite de 1 000 €
- Délibération obligatoire
- Prime exonérée de charges sociales et d'impôt sur le revenu
- L'agent bénéficiaire peut avoir travaillé en présentiel ou en télétravail
- L'agent ne peut y prétendre s'il a été placé en ASA (autorisation spéciale d'absence)

Le CCAS de Condé-sur-Vire a décidé le versement d'une prime aux agents de la Résidence autonomie La Mautelière, étant donné que leurs conditions de travail ont été sensiblement impactées durant la crise sanitaire (portage des repas à domicile, port permanent du masque, stress lié au suivi de l'état de santé des résidents et à l'application du protocole sanitaire, relations parfois problématiques avec certains résidents et leurs familles durant la période de confinement...).

Un agent périscolaire de la commune, Jennifer BERTIN, a renforcé ponctuellement l'équipe de la résidence autonomie pendant la crise. Par souci de cohérence et d'équité de traitement, il est proposé de lui attribuer la même prime.

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

ID : 050-200063592-20200910-DELIB2020\_064-DE

- Approuver l'attribution d'une prime exceptionnelle COVID-19 d'un montant de 5000€ pour Mme Jennifer BERTIN pour son concours apporté à la résidence de la Mautelière pendant la crise sanitaire.

|           |          |               |
|-----------|----------|---------------|
| Pour : 28 | Contre : | Abstentions : |
|-----------|----------|---------------|

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

